



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°31/2021 du Conseil communautaire Séance du 12 avril 2021

Date d'envoi de la convocation = 6 avril 2021
Nombre de délégués en exercice : 73
Nombre de délégués présents : 66
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 7
Nombre de délégués absents : 0

L'an deux mille vingt et un, le douze avril à quatorze heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Charles BASCLE, Jean-Yves CHAPELET, Philippe BERTHOMIEU, Christian BAUME, Pascale BORDES, Michel CEGIELSKI, Anthony CELLIER, Michèle FOND-THURIAL, Monique GRAZIANO-BAYLE, Corine MARTIN, Jennifer OBID, Alain POMMIER, Jean Christian REY, Justine ROUQUAIROL, Thierry VINCENT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Pascal PEYRIERE, Sébastien BAYART, Stéphane MAURIN, Maria SEUBE, Fred MAHLER, José RIEU, Robert GAUTIER, Yves CAZORLA, Patricia CHENEL, Manon CROUSIER, Patrick PANNETIER, Philippe PECOUT, Florian REYROLLE, Muriel ROY-CROS, Julie MERCIER, Patrick PALISSE, Cédric CLEMENTE, Benoit TRICHOT, Olivier ROBELET, Bernard DUCROS, Claire LAPEYRONIE, Didier BONNEAUD, Catherine CHANTRY, Christine CLERC, Benjamin DESBRUN, Ghislaine DE VERDUZAN, Hervé GINOT, Catherine PECASTAING, Vincent ROUSSELOT, Marie-Chantal PIONNIER, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Nathalie LACOUSSE, Hervé CLEMENT, Patricia GARNERO, Olivier JOUVE, Raymond CHAPUY, Claude SALAU, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, André LOPEZ, Jean-Marc LAURENS, Véronique HERBE, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Béatrice LOISON, Éric AJASSE

Absents ayant donné procuration : Sandrine ANGLEZAN à Justine ROUQUAIROL, Maxime COUSTON à Jean-Yves CHAPELET, Christine MUCCIO à Monique GRAZIANO-BAYLE, Gilles DELALIEU à Christophe SERRE, Daniel MOUCHETANT à Vincent ROUSSELOT, Sophie GUIGUE à Charles BASCLE, Laurent NADAL à Patrick PALISSE

Absents excusés mais ne prenant pas part au vote : Gilles CANTAL, Gilles GUILLAUD, Pierre JUANCHICH, au titre de la délégation spéciale pour la commune de Saint-Laurent des Arbres.

Secrétaire de Séance : Sébastien BAYART

Objet : Pacte fiscal et financier.

Considérant qu'après avoir validé le projet de territoire, il convient de valider le pacte financier et fiscal pour permettre de financer ses actions,

Après avoir débattu du projet présenté,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens généraux du 6 avril 2021,

Le Conseil communautaire décide à la majorité (5 oppositions et 9 abstentions)

d'approuver son pacte fiscal et financier, joint en annexe, qui peut se résumer comme suit :

Il est décidé de mettre en œuvre le recours à trois leviers à savoir :

- Une hausse du taux de TEOM pour permettre la prise en charge par le produit de TEOM de l'ensemble des charges liées au service d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères ;
- Une diminution des Attributions de Compensation des communes membres de la Communauté, modulée en fonction du potentiel financier des communes ;
- La hausse de la fiscalité sur le foncier bâti de 0,4 points ;

Les autres éléments pris en compte :

- La Dotation de Solidarité Communautaire instaurée par le précédent Pacte Fiscal et Financier est maintenue ;
- Toute hausse de fiscalité supplémentaire sera corrélée soit à des investissements supplémentaires soit à des transferts de compétences ou en cas de changements importants de situation (perte importante de bases fiscales suite au départ d'entreprise, réforme fiscale, contribution de la Communauté au redressement de finances publiques, etc.).

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 12 avril 2021.

Le Président
Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le

21 AVR. 2021

